

Communiqué de presse unitaire LDH, CGT, UD CGT de Paris

Mettons fin aux blessures graves pendant les manifestations : Action en justice pour interdire l'usage des Flash Ball

Ce jour, la CGT, l'UD CGT de Paris et la LDH s'associent pour déposer une requête en urgence devant le juge administratif pour demander au Ministre de l'Intérieur et au Préfet de Police de Paris de cesser d'utiliser les armes dites Flash Ball ! Cette requête sera examinée devant le tribunal administratif de Paris jeudi 24 janvier à 14h.

En effet cela fait plusieurs années que nos organisations ont alerté les pouvoirs publics pour dénoncer la politique du maintien de l'ordre qui entraîne une recrudescence des violences policières lors des manifestations.

C'est d'ailleurs un constat partagé avec le Défenseur des Droits qui s'est également exprimé pour demander l'interdiction des Flash Ball et qui a rendu un rapport critiquant la doctrine du maintien de l'ordre en France.

Ainsi durant les grandes mobilisations contre la loi Travail, nos organisations avaient dénoncé les limitations drastiques au droit de manifester (fouilles, contrôle, périmètres de sécurités) ainsi que les violences qui s'abattent contre les citoyens, les militants syndicaux et politiques, visant à brider toute contestation.

Ces dérives du pouvoir sont inacceptables dans un Etat de droit !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le gouvernement n'entend pas les revendications légitimes d'un mouvement populaire et spontané. Bien au contraire, en déployant une escalade de la violence, l'Etat manque à son devoir de protection des citoyens et des manifestants.

En continuant d'utiliser des armes particulièrement dangereuses lors des manifestations causant des dommages irréversibles, l'Etat porte atteinte aux libertés fondamentales telles que le droit de manifester et le droit à la protection de la vie

Nos organisations ne peuvent laisser l'Etat agir ainsi et feront tout ce qui est possible pour que le droit des citoyens et des travailleurs à manifester leur contestation soit respecté. Nous demandons donc au tribunal d'ordonner l'interdiction des Flash Ball pendant les manifestations.

Paris, le 23 janvier 2019.